



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 16 mars 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue
Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h10

Étaient présents :

G.B.M : ADRIANSEN Jacques suppléant de M. Damien LEGAIN ; BIHR Anne suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; Françoise GALLIOU ; HUOT Daniel ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; TERZO André ; VIPREY Maryse suppléante de M. Denis JACQUIN ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; NICOLET Mickaël ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : DOUBEY Boris ; GAUTHIER André ; MORALES Roland

Étaient excusés :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; COUDRY Sébastien ; JOUFFROY Jean-Marc ; LEGAIN Damien ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; PARIS Daniel ; ROUX Jean-Hugues ;

C.C.L.L : PRILLARD Angèle

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Françoise GALLIOU

Procuration de vote :

Mandants : MÉNESTRIER Jean-François

Mandataires : RUTKOWSKI Serge

**Objet : PI.5A.État des actes de gestion courante pris par M. le Président dans le cadre de
ses délégations
2021/03_16-16**

ÉTAT DES ACTES DE GESTION COURANTE PRIS PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

Par délibération en date du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a accordé à Monsieur le Président, pour toute la durée de son mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport fait état des opérations effectuées à ce titre depuis le 8 décembre 2020.

1. Comptabilité

- a. Arrêté n°2020-23 portant sur la contractualisation d'un emprunt de 600 000 € à LA BANQUE POSTALE selon les caractéristiques suivantes :
- Montant du contrat de prêt : 600 000,00 EUR
 - Score Gissler : 1A
 - Durée du contrat de prêt : 10 ans
 - Objet du contrat de prêt : financer les investissements
 - Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1er février 2031
 - Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
 - Montant : 600 000,00 EUR
 - Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 26 janvier 2021, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
 - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,39 %
 - Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 - Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
 - Mode d'amortissement : constant
 - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 - Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt
- b. Arrêté n°2020-22 portant sur la cristallisation à taux fixe du prêt n° AN096693 signé avec la Caisse d'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Le passage à taux fixe du contrat de prêt n°AN096693, signé entre le SYBERT et la Caisse d'Épargne de Franche-Comté, selon les conditions suivantes :

- à la date du 25 décembre 2020,
- après le paiement de l'échéance trimestrielle à cette même date,
- sur le montant de capital restant dû de 1 100 000 €,
- sur la durée résiduelle de 11 ans,
- avec maintien des échéances au rythme trimestriel et amortissement constant du capital,

- pour un nouveau taux fixe de 0,5% annuel (intérêts calculés sur la base 30/360)
 - sans frais.
- c. Arrêté n°2021-01 portant sur la nomination d'un régisseur « titulaire », d'un régisseur « suppléant » et de mandataires de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages »

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Michael JACSON en tant que mandataire de la régie de recettes, permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages » à compter du 1er février 2021.

Madame Maureen DA SILVA est nommée mandataire de la régie de recettes, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci à compter du 1er février 2021.

Madame Maureen DA SILVA n'est pas assujettie à un cautionnement.

Madame Maureen DA SILVA n'est pas responsable personnellement et pécuniairement des opérations qu'ils exécutent.

Madame Maureen DA SILVA ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité.

Le Président du SYBERT, le Directeur du SYBERT et le Chef du service comptable du SYBERT sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

2. Marchés de travaux inférieurs au seuil européen des procédures formalisées (5 350 000 € HT) et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil européen des procédures formalisées (214 000 € HT) :

MARCHES DE SERVICES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT
Campagne de caractérisation des ordures ménagères du SYBERT M°20-54	12/01/2021	INDIGGO	73024	51 325 €
Détournement et valorisation des huisseries vitrées sur les déchetteries du SYBERT TEST n°2 M°20-56	12/01/2021	C2T DECHETS	70150	10 000 €
Maintenance des portes et portails sur les installations du SYBERT M°21-01	23/02/2021	ACCESS CONTROL	25640	190 395 €
Conception, fourniture et pose de rampes d'accès aux bâtiments sur certaines déchetteries du SYBERT M°20-41	23/02/2021	SGR Maintenance	19360	31 730.60 €

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le **23 MARS 2021**

ID : 025-252508247-20210316-2021_03_16_16-DE

Prestation de fourniture, de développement et de maintenance d'un système de suivi et d'alerte lié au fonctionnement des équipements du SYBERT M°20-22	15/12/2020	FLEXIO	25000	63 760 €
---	------------	--------	-------	----------

3. Avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil européen des procédures formalisées et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil européen des procédures formalisées :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) HT	Montant de l'avenant HT	Date de signature de l'avenant
Avenant n°7 au marché n° 17-32 « Prestations d'impression et de reprographie dans le domaine de la communication » Objet : Ajout prestation au BPU	EST IMPRIM	80 000 €	/	12/01/2021
Avenant n°1 au marché n° 19-48 «Maintenance des portes et portails sur les installations du SYBERT» Objet : Précision indice de révision des prix	ACCESS CONTROL	117 660 €	/	11/01/2021
Avenant n°2 au marché n° 19-48 «Maintenance des portes et portails sur les installations du SYBERT» Objet : Augmentation montant du marché	ACCESS CONTROL	118 360 €	700 €	09/02/2021
Avenant n°2 au marché n° 20-37 « Contrôles et mesures réglementaires électriques sur les installations techniques	DEKRA	69 851,60 €	/	23/02/2021

et industrielles du SYBERT » Objet : Prix nouveau				
Avenant n°3 au marché n° 20-37 « Contrôles et mesures réglementaires électriques sur les installations techniques et industrielles du SYBERT » Objet : Prix nouveau»	DEKRA	69 851,60 €	/	23/02/2021
Avenant n°1 au marché n° 19-20 « Prestations de prise en charge et traitement des déchets de chantier type encombrants poussiéreux issus des déchetteries du SYBERT » Objet : Précision indice de révision des prix	BBCI	Sans mini sans maxi	/	15/12/2020
Avenant n°1 au marché n° 20-28 « Maintenance préventive et curative des installations de chauffage / climatisation et d'eau sanitaire sur les installations techniques et industrielles du SYBERT » Objet : Précision indice de révision des prix	EIMI SERVICES	81 507,28 €	/	11/01/2021
Avenant n°2 au marché n° 20-04 « Maintenance des extincteurs et des équipements complémentaires sur les installations du SYBERT » Objet : Précision indice de révision des prix	INCENDIE PROTECTION SECURITE	49 874,40 €	/	11/01/2021

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

23 MARS 2021

ID : 025-252508247-20210316-2021_03_16_16-DE

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président, par délégation, dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

